

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 27 février 2023 à 14 h.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DU DOYEN DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

CONSIDÉRANT les articles 1 et 2.3 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT le Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 9, 10 et 71 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT le Protocole établissant les conditions de travail des cadres à l'emploi de l'Université du Québec à Trois-Rivières (27 juin 2017);

CONSIDÉRANT la Procédure relative à la nomination et au renouvellement de mandat des doyens;

CONSIDÉRANT la nomination de Jean-François Millaire au poste de doyen de la recherche et de la création pour un mandat de 4 ans (2019-CA662-02.01-R7284, 13 mai 2019);

CONSIDÉRANT que son mandat vient à échéance le 1er juin 2023;

CONSIDÉRANT que le doyen de la recherche et de la création sollicite un renouvellement de mandat;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'administration relativement à la constitution du comité de sélection (2022-CA700-04.02.05-R7821, 24 octobre 2022);

CONSIDÉRANT l'avis très favorable exprimé par les personnes et associations consultées dans le cadre du processus de consultation électronique prévue à la procédure précitée;

CONSIDÉRANT la qualité de la prestation de travail réalisée par le doyen, spécialement dans plusieurs dossiers complexes ainsi que son dévouement envers l'université;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection à l'effet de renouveler le mandat du doyen de la recherche et de la création;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2023-CE644-04.02.01-R6162, 7 février 2023);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de renouveler le mandat de Jean-François Millaire, au poste de doyen de la recherche et de la création, du 2 juin 2023 au 1er juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général